



Médecin conseil sécu contre avis médical

Par **Joe86**, le **18/02/2013** à **13:22**

Bonjour,

Je suis affecté par 3 hernies discales et un rétrécissement du canal rachidien à 7mm.

J'ai été convoqué par le médecin conseil suite à 5 mois d'arrêt de travail, et celui ci après avoir survolé mes résultats d'examens (Scanner et IRM) me dit que les arrêts de travail ne sont pas justifiés et que je n'ai rien. Que la douleur c'est dans la tête...

Au début je pensais qu'il plaisantait, mais non ce Monsieur était sérieux !

Il me stipule simplement qu je ne serai plus indemnisé !

Ce Monsieur conteste les diagnostics et donc les compétences de ces confrères, médecins de travail, médecins généralistes et spécialistes ainsi que des éléments factuels tels scanner irm.

Quels sont les recours possibles, sachant que je ne suis pas en état de reprendre le travail (station debout pénible, port de charges, conduite etc...déconseillés).

Merci d'avance pour vos réponses,

Cordialement

Joe